

# En Corse, une affaire de burkini garantie sans burkini

Les journaux, les télévisions, les réseaux sociaux et les élus ont réussi à transformer une minable bagarre entre caïds en affrontement communautaire, voire en guerre de religion.

UN vrai triomphe médiatique, politique et planétaire, ce « burkini corse » ! En une petite semaine, après la rixe balnéaire de Sisco (Haute-Corse) du 13 août, le morceau d'étoffe – sorte de voile intégral balnéaire – a rencontré un succès fou chez les internautes. Plus de 1 million d'entre eux ont tapé « burkini corse » dans le moteur de recherche Google. Et plus de 16 millions – oui, vous avez bien lu : 16 millions ! – ont effectué une recherche à partir de « burkini ». Tout cela pour une affaire qui n'est qu'un tissu d'âneries faites d'approximations médiatiques et d'hystérie politique, voire de mensonges purs et simples. Récit d'un emballement intégral.

## Préférence insulaire

Entre la grand-messe des Jeux olympiques et les bondieuseries du 15-Août, les médias n'ont pas grand-chose à se mettre sous la dent. A part un fait divers dans un patelin de Haute-Corse. France 3 local raconte l'affaire vite fait. Les confrères évoquent une « rixe » entre « deux groupes » : « des Corses (sic) et un groupe composé de trois familles d'origine maghrébine (re-sic) ». Ils précisent que, parmi les protagonistes, on dénombre « cinq victimes ». L'une d'entre elles se trouve « en état d'urgence vitale ». Le 14 août, à 1 heure du matin (!), le ministère de l'Intérieur publie un communiqué. Cazeneuve annonce l'ouverture d'une enquête, le déploiement de « 100 policiers et gendarmes » et fait état de « quatre blessés ». « Aucun pronostic vital n'est engagé », précise-t-on. Un miracle, sans doute.

Ce 14 août, l'exécutif régional ne peut rester muet. D'une même plume, Gilles Simeoni, maire de Bastia et président du conseil exécutif de Corse, et Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse, écrivent : « Des événements graves ont eu lieu hier, à Sisco (sic). Selon de multiples témoignages concordants, ce sont des com-

## L'info sur une civière

L'INFORMATION a enflammé les réseaux sociaux : un « Arabe » a été vu, et filmé, alors qu'il frappait un Corse inanimé au cours de son évacuation sur une civière, après la bagarre. Un scandale, une honte, une ignominie !

Sauf que ce n'était pas la bonne « information ». C'est au contraire un jeune Corse qui s'en est pris à un Marocain allongé sur la civière. Étrange : l'indignation a tout de suite baissé d'un cran. On parle d'autre chose sur les réseaux sociaux.



portements provocateurs et des actes violents de la part de personnes extérieures à la commune qui sont à l'origine des faits. Ces comportements auraient été, toujours selon les témoins présents sur place, assortis d'une revendication explicitement communautariste, voire religieuse. » En conclusion, les deux élus nationalistes en appellent « solennellement au calme ». Le syndrome du pompier pyromane : les « témoignages concordants », en effet, se révèlent vite complètement bidon.

Le 15 août au matin, « Le Point » souffle encore sur les braises. Sous la plume de son correspondant en Corse, l'hebdo promet « des révélations sur la rixe de Sisco ». « Un témoin » – pas deux, un ! – raconte que « les personnes d'origine maghrébine ont accusé les vacanciers de prendre en photo leurs femmes voilées, qui se baignaient en djellaba et en burkini ». En représailles, ils « ont caillassé les touristes ». Après quoi : tirs au fusil harpon, voitures incendiées, rassemblement à Lupino – un quartier populaire de Bastia –, « au pied d'un immeuble où résident les familles impliquées dans la rixe ». Et c'est parti, mon burkini !

## Elus habillés pour l'hiver

Dans la presse et chez les élus, la chasse aux Pokémon a subitement laissé place à la battue aux burkinis. Ils sont partout ! Dans des arrêtés municipaux, qui se multiplient, comme dans les interventions médiatiques. Le 15 août, plutôt que d'aller à la messe, le numéro 2 du FN, Florian Philippot, tweete furieusement contre « l'Etat [qui] laisse agir la racaille et la violence islamiste ». Plus timidement,

Laurence Rossignol, la ministre PS des Droits des femmes, qualifie, sur Europe 1, le maillot de bain intégral de « profondément archaïque ». Elle ajoute ne pas vouloir « que notre société s'enflamme sur ces sujets, parce que les musulmans sont pris en otage ». Autant brûler un cerge...

Les télévisions d'info en continu, les radios et autres sites dépêchent leurs envoyés spéciaux. Ainsi, BFM produit le témoignage anonyme d'un homme qui dit s'être fait « traiter d'Arabe », de « bande

d'Arabes », par des jeunes qui « [leur] disent [qu'ils ne sont] pas les bienvenus ». Sur iTélé, une jeune femme raconte que son frère « a pris un coup de machette » asséné par « une bande de Maghrébins ». « Une véritable chasse au scoop qui a tourné au grand n'importe quoi », se désole un magistrat local.

Pendant ce temps-là, la section de recherche de la gendarmerie de Bastia enquête. Le 16 août, en fin de journée, les pandores ont reconstitué les faits. Ils transmettent au procureur de la République de Bastia, ainsi qu'à leur hiérarchie, une note, dont « Le Canard » a copie. Ils y décrivent les « trois phases » d'une « escalade entre gros cons », selon l'expression d'un enquêteur. 1) La famille B., d'origine marocaine, « a l'envie de privatiser la plage ». Un groupe de « jeunes villageois » s'y installe, « comme à son habitude ». Bien vite, des coups succèdent aux mots. Il n'est nullement question de religion, et encore moins de burkini. 2) Les minots de Sisco appellent leurs parents à la rescousse. « Une bagarre éclate. » Les coups pleuvent. Un certain N. « ressent une vive douleur sous l'aisselle gauche due au tir d'une flèche de harpon ». « La nouvelle de ce qui est en train de se passer se répand vite et conduit à la troisième phase. » 3) « Une centaine de villageois » déboule. « Le rapport de force s'inverse. » Les membres de la famille B. sont, à leur tour, victimes de coups. Leurs véhicules

sont incendiés. A aucun moment il n'est question de « revendications religieuses ». Ni d'« Allahou Akbar », comme la rumeur l'affirme, amplifiée par les réseaux sociaux. Et toujours pas la moindre trace d'un burkini...

## Sortie du maquis

Pourtant, le Premier ministre fonce tête baissée. Dans « La Provence » du 17 août, Manuel Valls affirme « [comprendre] les maires » qui prennent des arrêtés anti-burkini. A croire qu'il n'est pas tenu au courant de l'enquête... Dans un bel ensemble, Henri Guaino et Marine Le Pen lui emboîtent le pas, le premier en estimant qu'il s'agit d'« une question de civilisation », la seconde de l'« âme de la France ». Et, Jeanne d'Arc, elle en pense quoi ?

Le lendemain, 18 août, au tribunal de Bastia, cinq individus sont jugés en comparaison immédiate. Nicolas Bessone, procureur de la République, renvoie les protagonistes dos à dos. « On est plus dans une logique de caïdat, d'appropriation d'une plage, qu'autre chose, explique-t-il. Avec, de l'autre côté, une surréaction villageoise inadaptée » reposant sur « un code de l'honneur qui consiste à frapper une personne sur un brancard ». Finalement, le procès est renvoyé au 15 septembre. Celui des bagarreurs, pas celui des médias... ni des élus.

Didier Hassoux

## Une toilette pas vraiment halal

L'HISTOIRE du maillot de bain islamiste a fait l'effet d'un tsunami au cœur du mois d'août, mais bien peu de vagues sur les forums de questions-réponses animés par des musulmans francophones que « Le Canard » a consultés. Car, si la question de la plage y est abordée – est-il légal ou illicite de prendre un bain en public ? –, les réponses des savants modérateurs ne laissent planer aucun doute : le burkini est insuffisant pour prétendre à la trempette. Pour un bon musulman, se baigner selon la tradition relève en fait de la mission impossible.

D'abord, quel que soit son sexe, le pieux doit trouver une plage ou une piscine non mixte, privée, isolée ou strictement déserte. « La présence des hommes mérite que le bain soit interdit », expliquent aux femmes les docteurs en islam. Même régime sec pour les garçons, interdits dans ces lieux diaboliques où les dames « dévoilent leurs zones de pudeur ».

D'accord. Mais si une fille se couvre soigneusement ? Une fois encore, les réponses sont unanimes, balancées à grand renfort de hadith, les enseignements de Mahomet : « Même si tu gardes ton niqab à l'eau, il collera à ta peau et laissera distinguer tes formes. » Considéré comme un important penseur sunnite contemporain, le cheikh Al-Albani, partisan d'un retour à l'islam des origines, écrivait : « Pour les femmes, il n'est pas permis qu'elles portent ces pantalons qui mordent leurs cuisses, à l'exemple du burkini. » Le vêtement qui a fait scandale jusqu'au sommet de l'État, mélange de leggings collant, de foulard coloré et de blouse ajustée, ne trouve pas non plus grâce aux yeux des gardiens de la foi. Alors quoi ? « Une combinaison de plongée », hasarde une femme, en désespoir de cause. « Trop moultant, répond le site, on verra tes formes, ma sœur. Ce n'est pas sain. »

Pour les « frères » non plus, ce n'est pas gagné. S'il parvient néanmoins à trouver

une île déserte, l'homme devra cacher les parties de son corps comprises entre la ceinture et le genou. Et il se gardera de chercher une impure à observer dans les dunes. La femme, elle, pourra se baigner à l'autre bout de l'île, en gardant robe longue et hidjab – « Ça n'empêche pas de nager » –, à condition qu'un frère ou un mari la surveille. « L'été dernier, mon père faisait le guet avec son bâton, c'était marrant », glousse une « sœur » sur un site marocain.

Et puis, quand même, la grande question : « Crois-tu que le fait d'aller à la plage sera inscrit dans la balance des bonnes actions le jour du Jugement ? » C'est vrai que, vu comme ça... En fait, une seule attitude est conseillée face aux attrait marins : « Pour te préserver, le mieux, c'est d'éviter d'y aller. » D'autant que, comme le rappelle gaiement un autre site, « Inch'Allah, on nagera tous dans les fleuves du paradis ».

Ce sera mixte ?

S. Ch.